



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION
PROFESSIONNELLES

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE
L'ALPHABETISATION

**ATTENUATION DES EFFETS DE LA PANDEMIE DU COVID-19 SUR
LE SYSTEME EDUCATIF TOGOLAIS**

DOCUMENT PROJET

Avril 2020

Sommaire

A. Contexte et justification.....	3
B. Objectifs et Stratégies	3
C. Les acteurs et la coordination du plan de réponse	6
D. Priorités du plan.....	6
E. Actions à mener.....	7
F. Stratégie de mise en œuvre d'un enseignement à distance inclusif	10
Annexe 1 : PLAN D'ACTION	18
Annexe 2 : Statistiques de l'éducation 2019-2020	26

A. Contexte et justification

Le Togo comme la plupart des pays au monde, lutte actuellement pour limiter la propagation de la pandémie du COVID-19. Selon les derniers chiffres publiés par le Gouvernement, à la date du 18 avril 2020, on recense 84 cas confirmés de personnes atteintes par le virus dont 30 cas actifs et 05 décès¹.

Pour limiter la propagation de la pandémie, le gouvernement a pris plusieurs mesures dont la décision de la fermeture de tous les établissements scolaires et universitaires et tous les centres de formation professionnelle, tous ordres confondus, à compter du vendredi 20 mars 2020, sur l'ensemble du territoire national jusqu'à nouvel ordre.

Selon les dernières informations disponibles², plus de 89 % de la population totale des élèves inscrits dans le système éducatif au niveau mondial sont actuellement déscolarisés du fait des fermetures d'écoles liées au COVID-19. Cela représente 1,54 milliard d'enfants et de jeunes inscrits à l'école ou à l'université, dont près de 743 millions de filles.

Au Togo, la fermeture des écoles affecte près de 2.800.000 apprenants des différents cycles d'enseignement, des universités et des centres de formation.

Pour une gestion efficace de cette situation d'urgence, il est important de proposer des options alternatives temporaires en vue d'assurer une continuité des apprentissages et une meilleure préparation à la réouverture des écoles.

C'est à ce titre que les quatre ministères en charge du secteur de l'éducation ont développé un plan d'atténuation des effets de la pandémie sur le secteur.

B. Objectifs et Stratégies

i. Objectif général

Assurer la continuité des apprentissages dans un environnement sûr et protecteur sur l'ensemble du territoire national en associant enseignement, apprentissage et mesures de prévention contre le Covid-19.

¹<https://covid19.gouv.tg/situation-au-togo/> Site officiel du gouvernement 18 Avril 2020 à 10h40

²<https://fr.unesco.org/covid19/educationresponse>

ii. Objectifs spécifiques et stratégies

- ✓ **Renforcer les capacités de fonctionnement de l'équipe sectorielle de gestion de crise**
 - Assurer la coordination de la réponse sectorielle avec la réponse nationale.
 - Renforcer la coordination nationale, régionale et préfectorale avec la mise en place de réseaux de communication et de collecte de données en temps réel.
 - Assurer une mobilisation continue et une gestion efficace des ressources.
 - Evaluer continuellement les solutions alternatives d'enseignement et ajuster en fonction des constats.

- ✓ **Assurer la continuité des apprentissages en mettant en place des programmes d'enseignement à distance d'urgence**
 - Concevoir des situations d'apprentissage en adéquation avec le programme scolaire et ne nécessitant pas le regroupement des apprenants.
 - Mettre en place des mécanismes d'apprentissage à distance à travers la radio, la télévision, internet et autre.
 - Mettre en place des stratégies pour organiser tous les examens scolaires, professionnels et universitaires.
 - Intégrer dans les situations d'apprentissage des séquences d'information sur les comportements à éviter et les gestes barrières contre la pandémie.
 - Mettre à disposition des enseignants et des apprenants du matériel et des outils pédagogiques nécessaires à ces approches alternatives (radio, matériel pédagogique adaptés...).

- ✓ **Promouvoir un environnement de vie protecteur pour les enfants surtout les plus vulnérables**
 - Concevoir et diffuser des messages d'information et de prévention à l'attention des parents, des Associations de Parents d'Elèves et des communautés et de leur rôle et responsabilité vis-à-vis de la scolarisation de leurs enfants dans une telle situation.
 - Renforcer les mécanismes communautaires de protection – en associant les équipes pédagogiques et autres acteurs - pour limiter la détresse psychologique

l'impact de la présence forcée de tous au domicile et des risques de violences familiales

✓ **Préparer la réouverture des écoles**

- Réévaluer les calendriers scolaire et universitaire pour les années 2019-2020 et 2020-2021 en envisageant plusieurs scénarii possibles en termes de durée de fermeture des établissements scolaires et universitaires et tous les centres de formation professionnelle, et envisager les aménagements pédagogiques nécessaires (organisation curriculaire pour le rattrapage, organisation des examens, nouvelle rentrée scolaire et calendrier).
- Faire des campagnes de communication pour le retour dans les établissements scolaires et universitaires et tous les centres de formation professionnelle.
- Assurer un appui financier pour les enseignants volontaires et contractuels pendant la période de fermeture des établissements scolaires et universitaires et tous les centres de formation professionnelle.
- S'assurer de la présence effective des enseignants dans leurs zones d'affectation.
- Doter le corps d'encadrement des moyens de mobilité pour assurer un accompagnement pédagogique adéquat.
- Former les enseignants sur la prévention au Covid19 et à la détection des signes de détresse psychologique.
- Initier les enseignants à l'appui psychosocial en lien avec les mécanismes de protection communautaire.
- Former les Associations de Parents d'Elèves sur la prévention au covid19 et à la détection des signes de détresse psychologique chez les enfants, avec la mise à contribution des parents déjà investis dans les mécanismes de protection communautaire.
- Mettre à disposition et assurer la bonne utilisation des différents matériels et supports de prévention du Covid19.
- Installer les infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les établissements scolaires et universitaires et tous les centres de formation professionnelle.

- ✓ **Renforcer la résilience du système**, tirer les leçons de cette situation et faire le plaidoyer pour le renforcement du système en vue de renforcer sa résilience
 - Faire un bilan de la crise et des premières évaluations en termes de conséquences positives et négatives, et en particulier les opportunités de l'enseignement à distance.
 - Elaborer un plan de contingence intégrant ce type de scénario exceptionnel pour le secteur de l'éducation.

C. Les acteurs et la coordination du plan de réponse

Le secteur de l'éducation a mis en place un comité de gestion de la réponse qui implique l'ensemble des ministères sectoriels.

La réponse se fait de façon concertée et appuyée par les partenaires de l'éducation et la société civile au sein des cadres partenariaux déjà existants et fonctionnels, à savoir le Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE).

Ce plan a été élaboré par les différents Ministères en charge de l'Education avec l'appui des membres du GLPE. Comme tout plan d'urgence, il a un caractère évolutif. Des mises à jour du plan pourront être effectuées en fonction de l'évolution de la situation de la pandémie et de son impact, mais aussi de l'évaluation continue des mesures mises en place pour assurer la continuité des apprentissages et favoriser le retour à la normale.

La tenue de réunions régulières permettra d'assurer les actions suivantes :

- 1) Soutenir l'offre de services éducatifs de manière coordonnée pour corriger les insuffisances et éviter les doublons.
- 2) Coordonner l'évaluation des besoins, l'analyse des insuffisances et la priorisation des actions à mener.
- 3) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans conformément aux normes et aux besoins du secteur et les mettre à jour si nécessaire.
- 4) Encourager la participation des ONG locales et nationales dans la mise en œuvre du plan de réponse.

D. Priorités du plan

Le plan de réduction des effets de la pandémie du COVID-19 sur le système éducatif togolais repose sur des piliers d'actions permettant de maintenir la continuité des apprentissages dans

un contexte de fermeture des écoles et de faciliter la réouverture des classes en maintenant les apprenants dans un environnement de sécurité et d'hygiène.

Trois niveaux d'actions sont envisagés :

- 1) Actions pour assurer la continuité des apprentissages au travers de moyens de communication à distance. Les apprenants pourront aussi bénéficier d'informations utiles sur les mesures de prévention et de protection.
- 2) Actions de relèvement pour préparer la réouverture des établissements scolaires, universitaires et centres de formation professionnelle, et préparer les examens nationaux.
- 3) Actions à moyen terme pour une meilleure résilience du système éducatif.

La collaboration avec les autres ministères des secteurs sociaux visera une réponse concertée autour des différentes questions.

E. Actions à mener

Plan d'action en annexe

Le plan de préparation et de réponse national du secteur face à la pandémie de COVID19 repose sur un scénario envisageant la prolongation de la fermeture des établissements jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire (fin juin 2020). Toutefois, il privilégie l'hypothèse d'une réouverture des établissements avant la levée de l'état d'urgence sanitaire (fin mai 2020). Dans chacun des cas, il y a lieu de réaménager les calendriers scolaire et universitaire avec une reprogrammation des examens.

Néanmoins, tous les scénarii seront pris en compte dans le cadre du pilotage de ce plan de préparation et de réponse national, lequel sera mis à jour régulièrement suivant l'évolution de la situation et des besoins.

1°) La pandémie perdue, les établissements demeurent fermés

Organisation des apprentissages à distance

- ✓ Sensibilisation les parents pour accompagner les enfants dans la révision des cours déjà reçus.
- ✓ Evaluation du niveau d'exécution des programmes à tous les niveaux (en termes de % de mise en œuvre).

- ✓ Renforcement des capacités au niveau national pour la production des contenus éducatifs destinés aux apprenants en vue d'assurer une continuité de l'action pédagogique.
- ✓ Planification et à mise en œuvre des modalités d'enseignement à distance.
- ✓ Conception de ressources pédagogiques à diffuser sur les chaînes de télévision, radios nationales, locales et communautaires.
- ✓ Diffusion des ressources pédagogiques et animation des cours en émissions interactives et en différé sur les radios et télévisions publiques et privées.
- ✓ Conception et production des cours et autres supports d'apprentissage à distance (utilisation du numérique et internet).
- ✓ Diffusion des cours sur des supports électroniques (Smartphone, tablettes...) à l'endroit des élèves, étudiants et apprenants.

Préparation de la réouverture des établissements

- ✓ Réalisation de spots de sensibilisation de la communauté éducative (élèves, apprenants, parents, enseignants...) en plusieurs langues.
- ✓ Diffusion des spots de sensibilisation de la communauté éducative en plusieurs langues sur l'ensemble des médias au niveau national.
- ✓ Production des kits de communication (affiches, dépliants, flyers...imágenes) au bénéfice des élèves/apprenants, des parents, des enseignants... sur la nature de la maladie, ses modes de contamination, la non disponibilité de traitement, les mesures de prévention.
- ✓ Acquisition de dispositifs sanitaires de lavage de mains au profit des structures centrales et déconcentrées, établissements scolaires et universitaires et centres de formation publics et privés (Mettre en contribution les centres de formation de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle et les universités).
- ✓ Sensibilisation des acteurs à tous les niveaux sur la mise en place de dispositifs sanitaires de lavage de mains simples à réaliser avec les matériels locaux (cf spots de sensibilisation).
- ✓ Sensibilisation pour la fabrication locale des bavettes/cache nez à l'usage des élèves/apprenants... (cf spots de sensibilisation).
- ✓ Planification de la reprise des activités pédagogiques.

- ✓ Réaménagement des calendriers scolaire et universitaire.
- ✓ Reprogrammation des différents examens
- ✓ Evaluation de la prise en charge du traitement mensuel des enseignants volontaires (EV) et contractuels.

2°) La pandémie est maîtrisée, les établissements sont rouverts

Gestion de la réouverture des établissements

- ✓ Distribution des kits de sensibilisation et d'information.
- ✓ Distribution de dispositifs sanitaires de lavage de mains dans toutes les structures, établissements et centres de formation publics et privés, si possible pour chaque classe. (Production locale et par région).
- ✓ Prise en charge du traitement mensuel des enseignants volontaires (EV) et contractuels.

Renforcement de la résilience du système éducatif

- ✓ Faire un bilan de la crise et des premières évaluations en termes de conséquences positives et négatives, et en vue de l'élaboration d'un plan de contingence pour le secteur.
- ✓ Amélioration de la qualité de l'enseignement/apprentissage par la mise à disposition des manuels scolaires et guides du maître de CE2 et des cahiers d'activités de mathématiques de CP1 et CP2.
- ✓ Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages par des appuis à la supervision pédagogique (Mise à disposition de matériels roulant aux personnels d'encadrement pour de meilleures supervisions pédagogiques des enseignants).
- ✓ Amélioration des capacités d'accueil des écoles et établissements abritant des centres d'examens.
- ✓ Mise en place d'un fonds de soutien aux initiatives au niveau national.
- ✓ Appui à l'acquisition des fournitures scolaires pour soulager les parents à la prochaine rentrée.

- ✓ Prise en charge des frais de scolarité du 1er cycle et du 2ème cycle du secondaire général et technique et dans la formation professionnelle pour les familles vulnérables.
- ✓ Appui ponctuel aux enseignants contractuels et ceux à la charge des parents.
- ✓ Renforcement des capacités des EV pour améliorer la qualité des enseignements/apprentissages.
- ✓ Amélioration des capacités d'accueil des écoles et établissements abritant des centres d'examens.
- ✓ Construction/Réhabilitation et équipements des salles de classes.
- ✓ Constructions de forages et latrines dans les établissements prioritaires.

F. Stratégie de mise en œuvre d'un enseignement à distance inclusif

Pour limiter la propagation de la pandémie du COVID-19, le gouvernement a pris plusieurs mesures dont la décision de la fermeture de tous les établissements scolaires et universitaires et tous les centres de formation professionnelle, tous ordres confondus, à compter du vendredi 20 mars 2020, sur l'ensemble du territoire national jusqu'à nouvel ordre.

Au Togo, la fermeture des écoles affecte près de 2.800.000 apprenants des différents cycles d'enseignement, des universités et des centres de formation.

Pour une gestion efficace de cette situation d'urgence, les ministères en charge du secteur de l'éducation ont développé un plan d'atténuation des effets de la pandémie sur le secteur.

Ce plan d'atténuation a pour objectif d'assurer la continuité des apprentissages dans un environnement sûr et protecteur sur l'ensemble du territoire national en associant enseignement, apprentissage et mesures de prévention contre le Covid-19.

Pour assurer cette continuité des apprentissages, le secteur a pris plusieurs options parmi lesquelles, la mise en place de programmes d'enseignement à distance d'urgence.

Ce programme d'enseignement à distance devra être le plus inclusif possible en visant le principe d'équité et d'égalité pour tous les apprenants fréquentant les établissements scolaires et universitaires et tous les centres de formation professionnelle du pays.

Pour répondre à ce principe, les différents sous-secteurs ont fait une consultation avec le corps d'encadrement en vue d'élaborer la stratégie de mise en œuvre des programmes d'enseignement à distance qui devra prendre en compte les enfants à besoins spécifiques (enfants souffrant de handicap visuel ou auditif).

1. Stratégie du Ministère des enseignements primaire et secondaire

La stratégie majeure retenue par le sous-secteur du MEPS consiste à mettre en place un dispositif synchronisé de cours en ligne, de téléenseignement et d'enseignement par la radio en privilégiant les classes qui préparent les examens nationaux (CEPD, BEPC, BAC1, BAC2). A cet effet, des ressources pédagogiques seront élaborées en versions numérique et physique par une équipe d'enseignants sous la supervision des inspecteurs. Ces ressources seront diffusées par le téléenseignement, par la radio et mises en ligne via plusieurs applications dont ZONOA. Il s'agit de procéder à la révision des parties du programme déjà exécutées en vue de maintenir les élèves en situation d'apprentissage jusqu'à la reprise des cours. Pour garantir le principe d'équité et d'égalité des chances à tous les élèves, d'autres alternatives sont préconisées. Il s'agit principalement de :

- la distribution de supports physiques dans les zones non couvertes par le dispositif mis en place ;
- la communication et la sensibilisation ;
- l'organisation des cours en présentiel.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux enfants à besoins spécifiques à travers :

- l'identification des enseignants spécialisés en langage de signes et en braille.
- le recensement des enfants concernés.

Il est à noter que le niveau d'exécution des programmes d'enseignement se situe à 80 % au primaire et au premier cycle du secondaire et à 70 % pour le second cycle du secondaire. A la reprise des cours, les enseignants auront besoin de 4 à 6 semaines de cours pour achever les programmes.

❖ **Distribution de supports physiques dans les zones non couvertes par le dispositif mis en place**

Le dispositif de la mise en ligne des cours, le téléenseignement et l'enseignement par radio (communautaires et rurales) envisage de rendre disponible les supports de cours dans les zones non couvertes.

Sous la supervision du niveau central, les DRE et les inspections assureront la mise à disposition des ressources physiques dans les établissements avec l'appui des associations des parents d'élèves (APE). Les acteurs locaux seront mis à contribution pour la réussite de cette alternative.

❖ **Communication et sensibilisation**

Il est préconisé que le déroulement du dispositif mis en place soit accompagné d'une campagne de communication et de sensibilisation à l'endroit du public cible. Cette campagne consiste à (i) expliquer aux élèves que leur place en cette période de confinement partiel c'est chez eux à la maison pour la révision des cours, (ii) obtenir l'adhésion des parents pour l'accompagnement de leurs enfants en vue du succès du dispositif (iii) toucher les populations des zones défavorisées par le biais des élus et autorités locaux afin de les impliquer dans cette initiative.

Cette campagne devra également s'accompagner de la diffusion de la planification des cours sur les différents canaux retenus.

Quelle que soit l'approche retenue, un travail de sensibilisation sera mené à l'endroit des apprenants, des parents et de toute la communauté.

❖ Cours en présentiel

Pour les élèves des milieux défavorisés qui n'ont pas accès au dispositif mis en place, il est possible d'envisager pour les classes d'examen des cours en présentiel avec des groupes classes d'un effectif compris entre 10 et 15 élèves. Ces séances pourraient durer entre 30 minutes et 1 heure.

Il faut préciser que cette proposition ne concerne pas les agglomérations où le dispositif mis en place est accessible pour une très grande partie des élèves. Au primaire (CM2), avec des effectifs moyens, la mise en pratique de cette proposition ne souffrira d'aucune difficulté. Au premier (3^{ème}) et second cycle du secondaire (1^{ère} et 1^{le}), un système de double flux pourrait être institué pour minimiser les risques d'attroupement.

Cependant, cette initiative reste soumise à l'évolution des statistiques liées aux cas d'infection au COVID-19, à la menace de cette pandémie pour les zones rurales au Togo et aux décisions du Comité national de riposte au COVID-19.

2. Stratégie du Ministère de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelles

Le résultat de la collecte d'information sur le niveau d'avancement dans l'exécution des programmes dans les établissements de l'ETFP, révèle un taux d'exécution de 85% en moyenne sur l'ensemble du territoire. S'il n'y avait pas eu cette pandémie, les compositions régionales du second semestre auraient dû se dérouler du 15 au 17 avril 2020 pour les épreuves anticipés et du 21 au 24 avril 2020 pour les épreuves écrites. Dans la programmation initiale de l'année, cette phase de composition régionale devrait être suivie des cours de rattrapages et des révisions pour les classes d'examens.

Au regard de la spécificité technique des enseignements intégrant des cours pratiques d'atelier, le sous-secteur de l'ETFP opte pour l'élaboration et la distribution des ressources

pédagogiques dans la perspective d'un travail individuel et continu à domicile en attendant la reprise des activités pédagogiques dans les établissements.

Avec la mise en œuvre de cette mesure d'accompagnement des apprenants, il faut prévoir 4 à 6 semaines de cours à la reprise des classes pour l'ensemble des établissements de l'ETFP et ensuite 3 semaines pour les compositions régionales du second semestre y compris les épreuves anticipées et les corrections avec les apprenants.

Les différents examens nationaux pourront être envisagés 7 à 9 semaines après la reprise effective des classes. Dans ce contexte, les vacances de fin d'année pourront être d'une durée de 4 semaines.

La stratégie du METFIP s'articule autour des axes suivants :

- élaboration des ressources pédagogiques ;
- diffusion des ressources pédagogiques.

❖ **Elaboration des ressources pédagogiques**

Dans cette perspective, une note est envoyée aux Chefs d'établissements afin que les unités pédagogiques proposent pour chaque spécialité et niveau une série d'exercices sur les parties du programme déjà exécutées. Cette activité supervisée par le corps d'encadrement, aboutira à la production de fascicule/spécimen par spécialité et par niveau.

❖ **Diffusion des ressources pédagogiques**

Pour atteindre l'ensemble des apprenants, une action de sensibilisation des enseignants, parents et apprenants sur le dispositif en place sera menée sur la télévision nationale ainsi que les radios nationales, locales et rurales.

La diffusion des ressources sera faite sur un site dédié pour la mise en ligne des différents documents produits pour la circonstance. A cet effet, les environnements numériques de travail (ENT) installés dans les établissements de l'ETFP pourront être mis à profit si la question de l'accès à l'internet est réglée. En effet, ces ENT fonctionnent en intranet et un accès à internet permettra leur accessibilité à distance.

Pour garantir le principe d'équité et d'égalité, la distribution de la version physique des fascicules sera assurée à travers les inspections et les établissements ainsi que les structures locales avec la contribution des acteurs des sous-secteurs du MEPS et du MASPFA avec l'appui des associations des parents d'élèves. En effet, pour assurer une couverture nationale de la mesure, une évaluation du nombre d'apprenants du public et du privé par spécialité, par

niveau et par établissement sera assurée en vue de la reproduction des fascicules en quantité suffisante. Cette reproduction est prévue au niveau des différentes inspections pour rapprocher les centres de reproduction des bénéficiaires.

Une programmation en groupes de 5 à 10 apprenants par classe sera assurée par les établissements pour la récupération des fascicules en application des mesures barrières.

Dans tous les cas, les enseignants seront sensibilisés pour la mise en place des panels de discussion et d'échanges (WhatsApp et autres) pour une possibilité d'interaction avec les apprenants est également préconisée.

❖ **Formation technique agricole et rurale**

Le ministère de l'agriculture qui œuvre depuis quelques années pour une formation professionnelle agricole et rurale de qualité travaille pour la mise en place d'une plateforme de formation de masse en ligne avec des contenus adaptés aux besoins réels des différents acteurs de la chaîne de valeur agricole dénommée pour le moment E-learning. Une option de cette plateforme est dédiée aux centres de formation agricole et rurale (CFAR) pour s'adapter à la situation créée par la pandémie du COVID 19.

Ainsi pour sauver l'année, le ministère de l'agriculture est en train de mettre en place une plateforme pour la formation en ligne (classes en lignes) permettant aux apprenants des centres de formation agricole et rurale préparant les diplômes suivants :licences professionnelle, baccalauréat professionnel, diplôme de technicien supérieur agricole (DTSA), diplôme de technicien agricole (DTA) et le certificat d'aptitude professionnel (CAP) de suivre des cours en lignes. La conception de cette plateforme est en cours avec l'appui de la fondation TEOLIS et l'accompagnement d'un expert de l'université de Lomé.

Cette mesure prend en compte aussi bien les centres de formation publics que privés.

3. Stratégie du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'enseignement supérieur fonctionne sur le système licence-master-doctorat (LMD). Ce mode de formation nécessite la prise en compte de tous les étudiants dans la mesure proposée. Elle nécessite une capitalisation régulière et progressive de l'année.

Les acteurs du sous-secteur orientent leur stratégie sur deux approches :

- les cours à distance ;
- les cours en présentiel.

❖ **Cours à distance**

Les universités publiques établissent à cet effet les emplois du temps des unités d'enseignement du semestre mousson. Cette activité sera accompagnée de la programmation des cours à mettre en ligne prévue au plus tard le 4 mai 2020. Il s'agira d'anticiper sur les cours de mousson, de respecter les emplois du temps établis par les Directions des Affaires

Académiques et de la Scolarité (DAAS). Il est prévu que l'enseignant propose son cours et une série de travaux dirigés, et leurs corrigés qu'il dépose sur les plateformes dédiées.

L'existence du centre numérique francophone (CNF) et de la plateforme Rescoul du centre informatique et de calcul (CIC) ainsi que la mise en œuvre du projet Galilée qui permet à chaque étudiant d'acquérir un ordinateur à un coût réduit et de l'initiative de développement du numérique dans l'espace universitaire francophone (IDNEUF), devraient faciliter cette option d'enseignement à distance.

La réussite parfaite de ce dispositif nécessite l'amélioration de l'accès à internet au sein des universités.

Pour les mémoires de fin de formation, les travaux de rédaction se feront en lien avec les encadreurs (modalité présentielle et à distance).

Les mêmes démarches sont entreprises par les établissements privés d'enseignement supérieur.

Certaines unités d'enseignement étant très techniques, aucune évaluation sommative ne sera possible pendant la période de fermeture des établissements privés d'enseignement supérieur.

❖ **Cours en présentiel**

La mesure prévoit une reprise des cours en présentiel pour tous les apprenants à la réouverture des universités et établissements d'enseignement supérieur en vue d'une mise à niveau avant toute évaluation.

4. Stratégie du Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation

La stratégie du MASPFA prend en compte la formation sociale et l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

❖ **Ecole Nationale de Formation Sociale (ENFS)**

Les deux cycles (I et II) de formation dans lesquels le taux d'exécution du programme de formation est estimé à 70 % sont concernés par la mesure proposée. Il s'agit de :

- créer un site à l'ENFS sur lequel les cours électroniques élaborés par les professeurs seront déposés et téléchargeables par les apprenants suivant un chronogramme bien défini ;
- mettre à la disposition des apprenants, les documents physiques des cours pour ceux qui n'auront pas accès à internet (les directeurs régionaux et préfectoraux seront mis à contribution à cet effet) ;
- créer différents plates-formes à partir des réseaux sociaux en vue de faciliter les interactions entre formateurs et apprenants ;

- poursuivre les travaux de rédaction des mémoires de fin de formation en ligne sous la supervision de l'administration de l'école.

A la reprise des cours, il faudra 12 semaines de travaux (stage et cours théorique) pour boucler l'année.

❖ **Alphabétisation et Education non formelle (AENF)**

La stratégie est focalisée exclusivement sur l'éducation non formelle destinée à la prise en charge éducative des enfants non scolarisés et déscolarisés précoces de la tranche d'âge 9 à 14 ans.

Compte tenu de la spécificité de la cible, il sera organisé des cours sur une radio communautaire pour les élèves du niveau 3 qui devront passer l'examen du CEPD. A cet effet, des animateurs identifiés seront appuyés (renforcement des capacités et accompagnement financiers) pour l'organisation des cours audio.

Il convient de souligner que la formation donnée dans les centres d'éducation non formelle est un condensé du programme de l'enseignement primaire, avec une composante formation préprofessionnelle, déroulé sur trois ans en vue de permettre aux apprenants de s'insérer soit dans le système éducatif formel, soit de s'orienter vers la formation professionnelle après le CEPD. Toutefois, dans le souci de valoriser les acquis des apprenants, il est prévu à tous les niveaux du cursus, des passerelles entre l'éducation formelle et le non formel. Ainsi, à la fin du niveau 1, les élèves les plus performants peuvent être transférés en classe de CE1, ceux du niveau 2 en classe de CM1.

Etant donné que les centres d'éducation non formelle se situent dans les milieux ruraux, il est possible d'envisager des cours en présentiel avec des groupes classes d'un effectif compris entre 5 et 10 apprenants.

Contraintes

La mise en œuvre des cours à distance dans les différents ordres d'enseignement pourrait être confrontée à certaines contraintes notamment :

- la difficulté d'accès des apprenants et des enseignants aux équipements appropriés (radio, télévision, ordinateurs, tablettes, smartphone, connexion internet...);
- la démobilisation des apprenants voire de certains enseignants dont beaucoup sont actuellement dans leurs villages chez leurs parents ;
- la difficulté d'évaluation des apprentissages.

Pour favoriser la mise en œuvre des cours à distance dans les différents ordres d'enseignement, une facilité d'accès à internet pourra être envisagée (contribution des opérateurs et fournisseurs d'accès internet au succès de la mesure).

La connexion des 12 environnements numériques de travail (10 ENT du METFIP et 2 ENT du MEPS) à l'internet haut débit permettra à notre système éducatif de faire un grand pas dans le domaine de l'enseignement à distance.

La transmission des documents physiques aux apprenants sera confrontée aux aléas de l'hivernage qui s'annonce.

Toutes ces actions doivent être menées en lien avec le programme d'alimentation pour continuer d'assurer une bonne nutrition aux élèves à la reprise des classes.

Annexe 1: PLAN D'ACTION

ATTENUATION DES EFFETS DE LA PANDEMIE DU COVID-19 SUR LE SYSTEME EDUCATIF TOGOLAIS

PLAN D'ACTION

N°	ACTIVITES	DATE DE DEMARRAGE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES ASSOCIEES	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE D'EXECUTION	COÛT
1- Coordination de la réponse sectorielle							52 850 000
1.1	Mise en place d'un comité de gestion		DC	SG		En cours	Sans coût
1.2	Coordination de la réponse sectorielle						45 000 000
1.3	Fonctionnement du comité de gestion		DC	SG		En cours	7 850 000
1.4	Partage du plan d'action avec l'ensemble du Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE)	06/04/2020	STP-PSE	SG		Réalisé	Sans coût
1.5	Evaluation des quantités et des coûts des kits de sensibilisation et d'information et des dispositifs sanitaires de lavage de mains dans toutes les structures, établissements scolaires et universitaires et centres de formation et publics et privés.	06/04/2020	DAF, DAC, DAAF, DPPE, DSRP, DPPE, DPSE, STP-PSE	SG		Si possible pour chaque classe/amphithéâtre/salles spécialisées. (Evaluation en cours de finalisation)	Sans coût
2- Organisation des apprentissages à distance							3 589 407 980
2.1	Production et diffusion de spots pour la sensibilisation des parents pour accompagner les enfants dans la révision des cours déjà reçus	08/04/2020	Chargés de communication des ministères	CNT/EPT, APE		Spots de sensibilisation de la communauté éducative en plusieurs langues	5 000 000

N°	ACTIVITES	DATE DE DEMARRAGE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES ASSOCIEES	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE D'EXECUTION	COÛT
2.2	Faire la situation de l'état d'avancement dans les programmes à tous les niveaux (en termes de % de mise en œuvre)	20/04/2020	SG	DEPP, DESG, DEST, DFPA, DRE, Inspections		Réalisé	Sans coût
2.3	Planification et mise en œuvre des modalités d'enseignement à distance	07/04/2020	SG	ENFS, DGAENF, DPSE		Possibilité de l'utilisation du téléenseignement	5 000 000
2.4	Renforcement des capacités au niveau national pour la production des contenus éducatifs destinés aux apprenants en vue d'assurer une continuité de l'action pédagogique.	10/04/2020	SG	INSE, DEPP, DESG, DEST, DFPA, DRE, Inspections		- Matériel - Humaines : enseignants en vue de produire des capsules et ressources numériques	101 800 000
2.5	Conception de ressources pédagogiques à diffuser sur les chaînes de télévision, radios nationales, locales et communautaires.	13/04/2020	SG	INSE, DF, INFPP, ENT, CNT/EPT, Directions d'enseignement, DRE, Inspections		Enregistrement de capsules et production des supports utilisables par la grande majorité des élèves pour une inclusion de l'approche En cours	54 600 000
2.6	Diffusion des ressources pédagogiques et animation des cours en émissions interactives et en différé sur les radios et télévisions publiques et privées	22/04/2020	Chargés de communication des ministères	CNT/EPT, APE		Diffusion des ressources pédagogiques sur différents média	124 352 000
2.7	Adaptation de l'ensemble des supports de cours au profit des enfants à besoins spécifiques (enfants souffrant de handicap visuel)	13/04/2020	SG	DEPP, DESG, DRE, Inspections		Mobilisation des enseignants spécialisés et des équipements adéquats	10 920 000

N°	ACTIVITES	DATE DE DEMARRAGE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES ASSOCIEES	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE D'EXECUTION	COÛT
2.8	Mise en place des plateformes (réseaux sociaux, WhatsApp...) pour la diffusion des ressources éducatives	22/04/2020	INSE, CFN	DF, INFPP, ENT, CNT/EPT, Directions d'enseignement, DRE, Inspections		Diffusion des cours sur des supports électroniques (Smartphone, tablettes...) à l'endroit des élèves, étudiants et apprenants.	1 978 672 000
2.9	Reproduction des supports physiques des cours à l'endroit des élèves, étudiants et apprenants.	22/04/2020	INSE, CFN	DF, INFPP, ENT, CNT/EPT, Directions d'enseignement, DRE, Inspections		Photocopie des cours à mettre à la disposition des élèves et apprenants	1 309 063 980
3- Préparation de la réouverture des établissements							4 119 753 000
3.1	Réalisation de spots de sensibilisation de la communauté éducative (élèves, apprenants, parents, enseignants...) en plusieurs langues.	07/04/2020	Chargés de communication des ministères	CNT/EPT		En cours	2 000 000
3.2	Diffusion des spots de sensibilisation de la communauté éducative en plusieurs langues sur l'ensemble des média au niveau national.	08/04/2020	Chargés de communication des ministères	CNT/EPT		En cours	3 500 000
3.3	Sensibilisation des acteurs à tous les niveaux sur la mise en place de dispositifs sanitaires de lavage de mains simples à réaliser avec les matériels locaux (cf spots de sensibilisation)	08/04/2020	Chargés de communication des ministères	CNT/EPT, APE		Vulgariser les bonnes pratiques de production de dispositifs sanitaires de lavage de mains	PM
3.4	Sensibilisation pour la fabrication locale des bavettes/cache nez à l'usage des élèves/apprenants...	08/04/2020	Chargés de communication des ministères	CNT/EPT, APE			PM

N°	ACTIVITES	DATE DE DEMARRAGE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES ASSOCIEES	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE D'EXECUTION	COÛT
	(cf spots de sensibilisation)						
3.5	Production des kits de communication (affiches, dépliants, flyers...imágenes) au bénéfice des élèves/apprenants, des parents, des enseignants... sur la nature de la maladie, ses modes de contamination, la non disponibilité de traitement, les mesures de prévention.	28/04/2020	Chargés de communication des ministères	CNT/EPT		Outils de communication : dépliants et flyers sur le lavage des mains...	862 500 000
3.6	Acquisition de dispositifs sanitaires de lavage de mains au profit des structures centrales et déconcentrées, établissements scolaires et universitaires et centres de formation publics et privés (Mettre en contribution les centres de formation de l'ETFIP et les universités)	28/04/2020	Direction des affaires financières des ministères	Comité de gestion		Pour chaque classe/amphithéâtre/salles spécialisées	490 115 000
3.7	Evaluation du nombre de localités ne disposant pas de points d'eau	28/04/2020	Directions en charge de la planification				Sans coût
3.8	Acquisition des gels hydro-alcoolisés	28/04/2020	Direction des affaires financières des ministères	Comité de gestion			1 035 000 000
3.9	Acquisition des masques sanitaires	28/04/2020	Direction des affaires financières des ministères	Comité de gestion			1 138 500 000
3.10	Désinfection des établissements		Direction des affaires financières des ministères	Comité de gestion			588 138 000

N°	ACTIVITES	DATE DE DEMARRAGE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES ASSOCIEES	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE D'EXECUTION	COÛT
3.11	Planification de la reprise des activités pédagogiques	28/04/2020	DC, SG	DEPP, DESG, DEST, DFPA, DRE, Inspections		Mobilisation des acteurs et prise des actes nécessaires	Sans coût
3.12	Réaménagement des calendriers scolaire et universitaire		DC, SG	DEPP, DESG, DEST, DFPA, DRE, Inspections			Sans coût
3.13	Reprogrammation des différents examens		DC, SG	DE _x CC, DECC, OBAC, OBTS, EFS			Sans coût
3.14	Evaluation du montant d'un appui ponctuel aux enseignants contractuels et ceux à la charge des parents	20/04/2020	DAF, DRH, DAC, DAAF	SG			Sans coût
4- Gestion de la réouverture des établissements							5 167 848 703
4.1	Distribution des kits de sensibilisation et d'information et de dispositifs sanitaires de lavage de mains, des masques et des gels hydro-alcoolisés dans toutes les structures, établissements et centres de formation publics et privés, si possible pour chaque classe. (production locale et par région)	Une semaine avant la réouverture	DC et SG	DRE, Inspections, Préfets, Maires, chefs de cantons, la Poste		Niveau central, DRE, inspections, école, enseignants, élèves.	110 301 245
4.2	Fourniture d'eau pour les localités ne disposant pas de points d'eau		Direction des affaires financières des ministères	Comité de gestion		Mesure pour les localités ne disposant pas de points d'eaux avec la fourniture de Tanks pour les établissements	95 000 000
4.3	Appui ponctuel aux enseignants contractuels et ceux à la charge des parents	Pour le reste de l'année scolaire	SG	DAF, DAC, DEPP, DESG, DEST, DFPA			720 000 000

N°	ACTIVITES	DATE DE DEMARRAGE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES ASSOCIEES	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE D'EXECUTION	COÛT
4.4	Amélioration de la qualité de l'enseignement/apprentissage par la mise à disposition des manuels scolaires et guides du maître de CE2 et des cahiers d'activités de mathématiques de CP1 et CP2	août-20	DC et SG	DEPP, DF ...		Acquisition et mise à disposition des manuels scolaires et guides du maître de CE2 et des cahiers d'activités de mathématiques de CP1 et CP2	2 115 247 458
4.5	Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages par des appuis à la supervision pédagogique	mai-20	DC et SG	DAF, DAC, PRMP		Mise à disposition de matériels roulant aux personnels d'encadrement du MEPS et du METFIP (inspecteurs et conseillers pédagogiques) pour de meilleures supervisions pédagogiques des enseignants	1 443 000 000
4.6	Prise en charge des frais de supervisions pédagogiques liées au contexte du Covid-19						144 300 000
4.7	Connexion des 12 environnements numériques de travail (ENT) à l'internet haut débit	août-20	DC et SG	DAF, DAC, DEPP, DESG, DEST, DFPA ENT			420 000 000
4.8	Renforcement des équipements des 12 ENT	août-20	DC et SG	DAF, DAC, DEPP, DESG, DEST, DFPA ENT		Acquisition de serveurs et autres accessoires	120 000 000
TOTAL 1 « Actions urgentes »							12 929 859 683
5- Renforcement de la résilience du système éducatif							52 049 764 548

N°	ACTIVITES	DATE DE DEMARRAGE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES ASSOCIEES	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE D'EXECUTION	COÛT
5.1	Evaluation de l'impact de la crise en vue de l'élaboration d'un plan de contingence pour le secteur de l'éducation	Dès la reprise des cours	DC et SG	Directions de planification		Un consultant	20 000 000
5.2	Amélioration des capacités d'accueil des écoles et établissements abritant des centres d'examens	avr-20	DC et SG	DAF, DAC, DEPP, DESG, DEST, DFPA		En cours	Sans coût
5.3	Amélioration de la capacité d'accueil et du cadre de l'enseignement à l'ENFS par la mise des dispositifs d'hygiène, eau et assainissement (sanitaires et forage) et équipement	sept-20	ENFS	DAF, DPSE			10 000 000
5.4	Construction/Réhabilitation et équipements des salles de classes pour le MEPS et le METFP	sept-20	SG	DAF, DAC, DEPP, DESG, DEST, DFPA			2 720 000 000
5.5	Constructions de forages et latrines dans les établissements prioritaires	sept-20	SG	DAF, DAC, DEPP, DESG, DEST, DFPA			24 254 764 548
5.6	Renforcement des capacités des EV pour améliorer la qualité des enseignements/apprentissages	oct-20	SG	DAF, DAC, DEPP, DESG, DEST, DFPA			2 500 000 000
5.7	Étude pour la mise en place d'un fonds de soutien aux initiatives au niveau national.	août-20	DC	SG et DAF, DAC, DAAF	PTF	Frais de mise en place du fonds	20 000 000
5.8	Appui à l'acquisition des fournitures scolaires pour soulager les parents à la prochaine rentrée	août-20	SG	DAF, DAC, DEPP, DESG, DEST, DFPA			20 000 000 000

N°	ACTIVITES	DATE DE DEMARRAGE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES ASSOCIEES	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE D'EXECUTION	COÛT
5.9	Prise en charge des frais de scolarité du 1 ^{er} cycle et du 2 ^{ème} cycle du secondaire général et technique et dans la formation professionnelle pour les familles vulnérables	sept-20	SG	DAF, DAC, DEPP, DESG, DEST, DFPA			2 500 000 000
5.10	Appui aux élèves issus des familles vulnérables lors de leur formation	02/06/2020	ENFS	DAF, DPSE			9 000 000
5.11	Renforcement des capacités des enseignants pour améliorer la qualité des apprentissages	oct-20	ENFS	DAF, DPSE			10 000 000
5.12	Renforcement des capacités logistiques et matérielles	sept-20	ENFS	DAF, DPSE			35 000 000
TOTAL 2 (Renforcement de la résilience)							52 049 764 548
TOTAL GENERAL							64 979 624 231

Annexe 2: Statistiques de l'éducation 2019-2020

	Préscolaire	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	ETFP	AENF	ENFS	Universités	Total
Nombres d'établissements publics	2 169	5 233	862	258	29			6	8 551
Nombres d'établissements privés	1 243	2 517	1 051	296	196			74	5 303
Effectif Garçons	95 229	824 637	316 445	111 690	28 396			61 969	1 376 397
Effectif Filles	97 844	796 288	271 313	70 316	19 286			30 324	1 255 047
Effectif Total Apprenants	193 073	1 620 925	587 758	182 006	47 682	2 227		92 293	2 794 353
Effectif Enseignants fonctionnaires	1 833	19 941	6 266	3 063	1 234				32 337
Effectif Enseignants du privé laïc et confessionnel	2 094	14 800	8 628	3 371	3 804				32 697
Enseignants volontaires/Contractuels	3 595	8 325	2 970	955	150				15 845

Lexique :

- APE : Association des parents d'élèves
- CNF : Campus numérique francophone
- CNT/EPT : Coalition nationale togolaise pour l'éducation pour tous
- DAAF : Direction des affaires administratives et financières
- DAC : Direction des affaires communes
- DAF : Direction des affaires financières
- DECC : Direction des examens, concours et certifications

- DEPP : Direction des enseignements préscolaire et primaire
- DESG : Direction de l'enseignement secondaire général
- DES : Direction de l'enseignement supérieur
- DEST : Direction de l'enseignement secondaire technique
- DEx-CC : Direction des examens et concours et de certification
- DFDTOPA : Direction de la formation de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles
- DFPA : Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- DF : Direction des formations (au ministère des enseignements primaire et secondaire)
- DGAENF : Direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
- DPEE : Direction de la planification de l'éducation et de l'évaluation au MEPS
- DPPE : Direction de la prospective, de la planification et de l'évaluation
- DPSE : Direction de la planification et du suivi-évaluation
- DRE : Direction régionale de l'éducation
- DRH : Direction des ressources humaines
- DSRP : Direction de la statistique, de la recherche et de la planification
- ENFS : Ecole nationale de formation sociale
- ENT : Environnement numérique de travail
- GLPE : Groupe Local des Partenaires de l'Education
- INFPP : Institut national de la formation et perfectionnement professionnels
- INSE : Institut national des sciences de l'éducation
- OBAC : Office du baccalauréat
- OBTS : Office du brevet de technicien supérieur
- STP-PSE : Secrétariat technique permanent du plan sectoriel de l'éducation